

Conseil communal

Décisions prises le 14 octobre

1. Acceptation du préavis 01/2021 concernant la compétence à accorder à la Municipalité d'engager des dépenses de fonctionnement imprévisibles et exceptionnelles.
2. Acceptation du préavis 02/2021 concernant une demande d'établissement d'une ligne de crédit de CHF 500'000.- pour des dépassements temporaires, auprès d'un institut financier agréé.
3. Acceptation du préavis 03/2021 concernant les autorisations générales à accorder à la Municipalité pour l'acquisition ou l'aliénation d'immeubles, de droits réels immobiliers ou de titres de société immobilières, ainsi que pour l'acquisition et l'aliénation de participations dans les sociétés commerciales.
4. Acceptation du préavis 04/2021 concernant une demande d'autorisation générale pour placer les fonds disponibles de la trésorerie auprès des établissements bancaires, des compagnies d'assurances, des collectivités publiques ou d'entreprises offrant de solides garanties financières.
5. Acceptation du préavis 05/2021 concernant l'autorisation générale de plaider dans les procès devant tous tribunaux et autres instances de recours.

Décisions prises le 9 décembre

1. Acceptation du préavis 07/2021 concernant le renouvellement du contrat de Parc avec l'Association parc naturel régional Jura vaudois.
2. Acceptation du préavis 08/2021 concernant le budget communal 2022
3. Acceptation du préavis 09/2021 Relatif à la détermination du Plafond d'endettement et de cautionnement
4. Acceptation du préavis 10/2021 concernant l'ajout d'un alinéa 5 à l'article 56 du Règlement du Conseil communal de Genolier

Boulangerie - Epicerie

Horaires de fin d'année

Vendredi 24 décembre de 7h à 12h15

Samedi 25 et dimanche 26 décembre : fermé

Vendredi 31 décembre de 7h à 12h15

Samedi 1er, dimanche 2, et lundi 3 janvier fermé

Autres jours, selon les horaires habituels

Tél. 022 366 26 86



Boucherie

Horaires de fin d'année

Mercredi 22 décembre : 7h-12h15 et 14h15-18h30

Vendredi 24 décembre : 7h-14h30

Samedi 25 décembre : Fermé

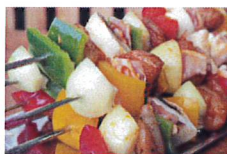
Vendredi 31 décembre : 7h-14h30

Samedi 1er janvier : Fermé

Samedi 1er janvier : Fermé

Autres jours, selon les horaires habituels

Tél. 022 366 33 88



NUMERO 7

Décembre 2021

A agender

Vendredi 7 janvier

Brûle sapins dès 18h devant le local de la voirie

Dimanche 9 janvier

Apéritif du Nouvel-An Place du Village dès 17h

Photo de Monsieur Gérard Macheret, gagnant de notre concours.

* * *

Que l'esprit de Noël vous remplisse le cœur de joie et de bonheur et soyons le changement que nous souhaitons voir en 2022.

Au nom de la Municipalité et de l'ensemble des collaborateurs de la commune, je vous adresse mes meilleurs vœux pour un Joyeux Noël et une heureuse année 2022.

André Darmon Syndic

Nouveau

Sapin de Noël au village



Après une installation laborieuse...



... le sapin et les autres décorations brillent de mille feux pendant une partie de la nuit !

« Centre de tri »

Nouveau nom de la déchèterie

Horaires de janvier à mars

Mardi de 17h à 18h55

Samedi de 10h à 11h55 et de 14h à 15h55

Fermeture les samedis 25 décembre et 1^{er} janvier

28 décembre : ouverture exceptionnelle à 16h !

Afin d'éviter de longues files de véhicules sur la route communale et de mettre en danger les usagers de la route, nous vous remercions de ne pas arriver avant les heures d'ouverture.

Entretien hivernal

Le Service des routes de l'Etat de Vaud, chargé d'assurer la viabilité des routes cantonales et nationales, rappelle que les conditions normales de circulation ne peuvent être maintenues en permanence en cas de neige et verglas. Il appartient donc à chacun d'adapter sa conduite aux conditions constatées ou présumées de l'état de la route et d'équiper son véhicule en accord avec les règles de sécurité.

Sur les routes cantonales, les moyens sont mis en œuvre afin d'assurer la praticabilité du réseau de 6h à 22h pour le réseau principal et de 7h à 22h pour le réseau secondaire. Au-delà de 22h, un service de salage et de déneigement ne sera effectué que dans des conditions particulières de trafic ou de météo (fortes chutes de neige, présence de pluies verglaçantes ou autres phénomènes pouvant mettre en danger l'automobiliste).

Les mesures nécessaires seront prises pour concilier les différentes attentes.



Conseil environnement

Charline Daujat intendante au Bois-de-Chênes

En hiver, il est tout à fait normal de monter le chauffage, mais pas besoin de se sentir aux Caraïbes pour autant. On estime à 19°C la température idéale dans les pièces à vivre (17°C pour les chambres et la salle de bain). Pour les plus frileux, essayez déjà de baisser la température d'un degré et enfiler un pull. En plus d'être admirable d'un point de vue écologique, vous réduirez aussi votre facture de chauffage. Chaque écogeste compte, nous comptons sur vous !

Fermeture des bureaux

Nous vous informons que les bureaux de l'administration seront fermés pendant les fêtes du 24 décembre jusqu'au 7 janvier 2022.

Réouverture le 10 janvier.



Noël des Aîné(e)s

Le 8 décembre



Après une interruption en 2020, le repas de Noël des Aîné(e)s a eu lieu dans la bonne humeur !



Plus de 70 personnes étaient présentes à ce traditionnel événement et le groupe de musique « Echo du Signal de Bernex » a contribué à égayer la journée.

Chenilles processionnaires

En vertu de l'arrêté adopté par le Conseil d'Etat, en vigueur depuis le 7 décembre 2005, sur la destruction des nids de chenilles processionnaires du pin, les propriétaires, locataires, usufruitiers, fermiers ou exploitants de fonds portant des pins ou des cèdres atteints par les chenilles, sont tenus de détruire les nids ou d'installer des pièges écologiques dès l'apparition des nids et ce jusqu'au 30 janvier 2022. Une information générale est à votre disposition sur : www.vd.ch/chenilles-processionnaires